



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 JUIN 2017

COMMUNE DE GARDANNE

Convoqué le mardi 20 juin 2017

Président de séance : Monsieur le Maire
Secrétaire de séance : Monsieur Anthony Pontet

OBJET :

**ADMISSION EN NON-VALEUR - TITRE DE RECETTE - CREANCE
IRRECOUVRABLE - EXERCICE 2016 -**

MEI Roger	
PRIMO Yveline	
LA PIANA Jean-Marc	
PONA Valérie	
BASTIDE Bernard	
NERINI Nathalie	
MENFI Joseph (dit Jeannot)	
ARNAL Jocelyne	
PORCEDO Guy	
MASINI Jocelyne	
PONTET Anthony	
LAFORGIA Christine	
JORDA Claude	
GUIDINI-SOUCHE Johanne	
PARDO Bernard	Procuration
KADRI Zahia	
PARLANI René	Absent
BARBE Françoise	
TOUAT Didier	Procuration
SEMENZIN Véronique	
BRONDINO Maurice	Procuration
GAMECHE Samia	Procuration
VIRZI Antoine	Procuration à compter de la question n° 21
BUSCA-VOLLAIRE Céline	
BAGNIS Alain	
MUSSO Alice	Procuration
SBODIO Claude	
GARELLA Jean-Brice	
MARTINEZ Karine	Procuration
RIGAUD Hervé	
BIGGI-CONTI Marlène	Procuration
AMIC Bruno	
APOTHELOZ Brigitte	
BALDO Antonio	
LEPOITTEVIN Clément	Absent

Nombre total de conseillers : 35
Présents à la séance : 26 jusqu'à la question n° 20 puis 25
Nombre de pouvoirs : 07 jusqu'à la question n° 20 puis 08
Absents : 9

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Qu'un titre de recette émis auprès d'un débiteur n'a pas été honoré.

Que des poursuites ont été engagées par Madame le Receveur Municipal et qu'il s'est avéré que cette société a été déclarée, par jugement, en liquidation judiciaire en mai 2016.

Qu'il est donc nécessaire d'admettre en non-valeur ce titre, pour un montant de 375 euros émis sur l'exercice 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, **à l'unanimité**, l'adopte et le convertit en délibération,

DECIDE :

ARTICLE 1 : D'admettre en non-valeur le titre énuméré pour un montant total de **375 euros**.

ARTICLE 2 : Que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Communal - nature 6542 - Créances éteintes - fonction 020.

*Le Maire de Gardanne,
Roger MEI*

SIGNE



TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE : **30 JUIN 2017**

AFFICHEE LE : **30 JUIN 2017**

ACCUSE RECEPTION PAR LA SOUS PREFECTURE LE : **30 JUIN 2017**